

DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES AGENTS DE L'ÉTAT



- Plan de formation
- Période de professionnalisation
- Bilan de compétences
- Période d'immersion professionnelle

- Préparation aux examens et aux concours
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

- Congé de formation professionnelle
- Congé pour bilan de compétences
- Congé pour VAE
- Congé de transition professionnelle pour certains agents
- Congé de transition professionnelle en cas de restructuration

- Compte personnel de formation (voir FICHE 23-10)

- Congé pour formation syndicale
- Formation des membres du comité social d'administration
- Congé de formation « cadres et animateurs pour la jeunesse »